



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 DU MARCHÉ 2020035
RELATIF A L'INSTALLATION, L'ASSISTANCE ET
MAINTENANCE DU LOGICIEL MAARCH
COURRIER**

**DÉCISION N° DM-22-139
EN DATE DU 22 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

VU la décision municipale n°20-104 du 07/04/2020 relative au marché d'hébergement, de maintenance et de location de la solution MAARCH COURRIER ;

CONSIDÉRANT que la maintenance débute à la signature de la vérification de service régulier (VSR) pour une durée de 24 mois ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de vérification de service régulier a été signé le 15/09/2020 ;

CONSIDÉRANT que la durée du marché est modifiée de 27 mois et 28 jours au lieu de 27 mois ;

CONSIDÉRANT que la fin des 24 mois de la maintenance est prévue le 14/09/2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société MAARCH – 11 boulevard du Sud-Est – 92000 NANTERRE, représentée par Monsieur Jean-Louis ERCOLANI en qualité de Directeur Général, l'avenant n°1 du marché 2020035 relatif à l'installation, la maintenance et l'assistance du logiciel MAARCH COURRIER.

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 1.2, Durée de 27 mois et 28 jours au lieu de 27 mois.

Au titre de l'année 2022, le coût de la maintenance s'établit pour la période du 01/01/2022 au 15/09/2022, et s'élève à 4 099.73€ HT soit 4 919.68 € TTC (quatre mille neuf cent dix-neuf euros et soixante-huit centimes).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220422-lmc1H9459H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/04/2022
Date de Publication : 22/04/2022

D'INSCRIRE cette dépense au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220422-lmc1H9459H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/04/2022
Date de Publication : 22/04/2022